



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine  
Recteur de l'Académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les Principaux des collèges

Bordeaux, 14 juin 2019

## Rectorat

Inspection  
Pédagogique  
Régionale

Réf :  
Lettre 12 18-19 NL

Affaire suivie par :  
Frédéric BLANC  
Doyen du Collège des IA-IPR

Téléphone :  
05 57 57 38 19

Mél :  
frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

### Objet : Devoirs faits

Le dispositif « devoirs faits » est un facteur important de réussite au collège. Il permet d'**améliorer la synergie entre le travail personnel de l'élève dans et hors de la classe**. Il offre aux équipes l'occasion de **rendre explicites les attendus des "devoirs"** pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

La synthèse des observations menées à ma demande par les inspecteurs, fait largement état de votre engagement dans sa mise en œuvre.

En cette fin d'année, vous serez nombreux à organiser des conseils pédagogiques, des groupes de travail dédiés à ce dispositif, afin d'en dresser un bilan et de développer des perspectives, tant dans son organisation que dans son contenu.

En termes d'organisation, je sais que vous avez fait un très grand effort afin de mettre en place les conditions propices au déploiement du dispositif. Nous observons cependant que le nombre de bénéficiaires et plus encore le nombre d'heures/élève restent parfois limités. Il importe que le conseil pédagogique aborde ce problème, et que la réflexion porte sur :

- l'information aux familles ;
- la prise en compte des données fournies par les professeurs des écoles dans le cadre des conseils de cycle 3 ;
- les enseignements des résultats des évaluations de 6<sup>ème</sup>.
- la contribution des enseignants au dispositif, les observations réalisées témoignent que leur implication est un facteur d'efficacité accrue de la mesure.

En termes pédagogiques, les observations réalisées par les inspecteurs montrent que nombre d'acteurs du dispositif développent des pratiques de collaboration entre pairs et d'auto-évaluation, plus rarement des exercices de mémorisation. Ce sont là des pratiques formatrices qui méritent notre soutien. Il convient également d'articuler « devoirs faits » avec le travail réalisé en classe en :

- demandant aux équipes disciplinaires d'identifier explicitement la nature du travail personnel demandé aux élèves selon les niveaux ;

- croisant les expériences et acquis des acteurs « devoirs faits » avec celles des enseignants de votre établissement qui ont bénéficié des formations collectives, notamment « sciences cognitives et apprentissages scolaires » et « pédagogie coopérative », ou encore « évaluation et régulation des apprentissages ».
- prévoyant pour les journées d'accueil des élèves, un temps consacré à présenter un nombre limité mais très concret, de méthodes ou d'outils de travail personnel ;
- prenant connaissance des ressources offertes par la plate-forme nationale « Jules » <https://devoirsfaits.cned.fr/presentation/> ;
- améliorant la communication entre les acteurs du dispositif et les enseignants qui bénéficient de moyens pour mettre en œuvre des séances disciplinaires sous forme d'accompagnement personnalisé.

Vous retrouverez en PJ, le guide opérationnel produit par la DAFPEN et présenté lors des formations à ce dispositif.

Conscient du travail que vous avez déjà entrepris pour piloter la mise en œuvre de devoirs faits, je sais pouvoir compter sur votre investissement.

Le recteur



Olivier DUGRIP



PJ : le guide opérationnel de « devoirs faits ».